



AUTORISATION D'EXHUMATION

MV/MED 2025.276
Commune de TROUVILLE-SUR-MER
Cimetière de TROUVILLE-SUR-MER
Concession n°225 de 30 ans
Dans la division 9 – ligne 18 – case 3
Délivrée le 03/07/2006
A Monsieur Jean PARFAIT
Demeurant à l'époque 66 rue Parmentier – 93240 STAINS

Le Maire de la commune de TROUVILLE-SUR-MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 2213-40 à R. 2213/42 ;

Considérant la demande formulée le 08 juillet 2025 par Monsieur Jean PARFAIT, concessionnaire, demeurant 66 rue Parmentier – 93240 STAINS, aux fins d'exhumer le cercueil de :

- Madame Denise PARFAIT, décédée le 12 juin 1976

Et de procéder à sa réinhumation en reliquaire dans la même concession

Autorise :

Les Pompes Funèbres Générales de Trouville-sur-Mer, domiciliées 17 rue Victor Hugo – 14360 TROUVILLE-SUR-MER, à faire procéder à l'exhumation du cercueil de :

- Madame Denise PARFAIT décédée le 12 juin 1976

Ces opérations auront lieu le

Mercredi 16 juillet à 08h30

Elles seront terminées en dehors des heures d'ouverture du cimetière.

La Police Municipale sera convoquée sur place à la moindre découverte d'objets précieux ou personnels et un procès-verbal sera dressé à la suite de ces opérations.

A TROUVILLE-SUR-MER, le 10 juillet 2025

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif de Caen ou sur le site internet www.telerecours.fr
dans un délai de deux mois à compter de la présente notification